

REGULARISATION Dépassement crédit de 61.005 du budget de la  
Commune pour l'exercice 1950.

Monsieur le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 14 Février 1950

Mesdames,

Messieurs,

Le montant total des versements de 3.75 % effectués à la Caisse  
du Percepteur le 2 Février 1950 s'élève à la somme de UN MILLION  
SOIXANTE ET UN MILLE CINQ FRANCS (1.061.005 F)

L'ouverture de crédit réalisé sur les voies et moyens de l'exer-  
cice en cours votée par délibération du Conseil Municipal le 1er  
décembre 1949, approuvé le 28 Décembre 1949, n'étant que de UN MILLION  
il reste à régulariser le dépassement de crédit de SOIXANTE ET UN MIL-  
LE CINQ FRANCS (61.005) que je vous demande de voter sur les voies et  
moyens de l'exercice 1949./.

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

M. le MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Incl soumis à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
le 24 Mars 1950  
P. le 1<sup>er</sup> Général  
le Chef de Jon délégué  
signe: Gavarini

Approuvé  
le 25 Mars 1950  
P. le Préfet et par J. D.  
le Secrétaire Général  
signe: Borze